



## Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

### AVIS PUBLIC

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Authier, tenue le 22 avril 2025 à la salle du conseil à 19h00, à laquelle étaient présents les conseillères et le conseiller suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Véronique Hince et, monsieur François Deschênes, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire, Yvon Gagné.

---

**Madame Angèle Auger, conseillère, par la présente :**

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-04 intitulé Plan d'urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d'urbanisme;
- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage.

**Madame Véronique Hince, conseillère, par la présente :**

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction;
- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-10 relatif aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

**Madame Nathalie Gaudette, conseillère, par la présente :**

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction;

**Monsieur François Deschênes, conseiller, par la présente :**

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration;
- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement.

Donné à Authier, ce 29 avril 2025

Élise Gagnon  
Directrice adjointe, Greffière-trésorière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Élise Gagnon, greffière-trésorière-adjointe de la Municipalité d'Authier, affirme solennellement, avoir publié l'avis ci-haut en affichant une copie, le 29 avril 2025, à chacun des endroits désignés par le conseil (Règlement 2024-05).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 avril 2025.

Élise Gagnon  
Directrice adjointe, Greffière-trésorière-adjointe